

La Môme

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

CENTRE D'ANIMATION ET DE LOISIRS

REGLEMENT INTERIEUR



ASSOCIATION FAMILIALE
50, rue des Chaussumiers
37230 FONDETTES
Tél. 02 47 42 08 64
lamomerie@wanadoo.fr



Article 1 : L'ENTITE

Association de loi 1901 à but non lucratif, l'accueil de loisirs « La Môme » est une entité éducative.

Elle a pour but d'accueillir les enfants de 3 à 11 ans révolus (scolarisés en maternelle ou en élémentaire) domiciliés, scolarisés ou ayant des grands parents Fondettois. Les enfants hors-commune pourront être accueillis dans la limite des places disponibles avec une majoration par jour.

Elle est régie par la législation en vigueur selon les normes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et PMI (Protection Maternelle et Infantile pour les moins de 6 ans)

Une déclaration d'habilitation est faite chaque année. La capacité d'accueil est de 230 enfants pour le périscolaire et 200 enfants pour l'extrascolaire dont 80 de moins de 6 ans.

Article 2 : LA STRUCTURE

2 Secteurs d'activité : - L'Accueil Extrascolaire : les mercredis et vacances scolaires
- L'Accueil Périscolaire : les matins avant et les soirs après l'école

3 Pôles d'activités

- La maison des petits pour les enfants de maternelles
- La maison des moyens pour les CP, CE1,
- La maison des grands pour les CE2, CM1, CM2

Article 3 : INSCRIPTIONS (dans la limite des places disponibles).

<u>Période</u>	<u>Modalités d'inscription</u>
Mercredi	- Inscription à la journée ou à la $\frac{1}{2}$ journée sans repas - Fiche d'inscription à compléter entre chaque vacances scolaires
Petites vacances scolaires	- Inscription à la journée ou à la $\frac{1}{2}$ journée sans repas - Fiche d'inscription à compléter (cf. calendrier des inscriptions)
Vacances d'été	- Inscription à la semaine en journée complète - Fiche d'inscription à compléter (cf. calendrier des inscriptions)
Accueil Péri Scolaire	- Inscription tout au long de l'année

Les imprimés d'inscription peuvent être retirés à la Môme ou téléchargés sur notre site www.lamomerie.net
L'accueil de loisirs sera fermé si l'effectif d'enfants inscrits est inférieur à 20.

Article 4 : MODALITES D'ADMISSION

Chaque famille doit souscrire à une adhésion annuelle (année civile), non remboursable en cas de départ en cours d'année.

La famille doit remplir un dossier chaque début d'année scolaire et fournir les documents suivants :

- copie de l'attestation d'assuré social
- copie de l'attestation d'assurance extra scolaire
- fiche sanitaire de liaison + copie des vaccinations
- n° CAF ou MSA pour établir le quotient familial

Les dossiers d'inscription seront conservés pendant 6 ans au maximum dans le cadre de l'application du RGPD.

Pour être inscrit à La Môme, la propreté de l'enfant doit être acquise.

Lorsque l'un des parents n'est pas autorisé à prendre le ou les enfants, une copie de la décision de justice devra être fournie. Seuls les enfants dont le dossier sera complet pourront être accueillis à l'accueil de loisirs.

Aucun enfant ne pourra être accueilli s'il ne figure pas sur nos listes de présence.

Si un enfant est déposé à La Môme sans y être inscrit au préalable, la famille sera contactée pour venir le chercher.

